

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

Saint-Sauveur-sur-École

ANNEXES Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024

Saint-Sauveuchartrettes
Pethessechair Beises
Cely Samois-sundericy
Salvulaines suir-seine
Noisiyesun Ecole Fontainebleau
Tousson Environettes Recloses
Roissy-Sharealines - Reine





## Eléments de contexte

Limite de la CAPF

Limites communales

Parcelles

Bâtiments

## Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

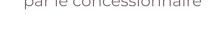
INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques inondation

PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"

Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire



Sources : DDT 77 ; Réalisation : Citadia Conseil – I.Carfantan - Le 05-06-2024





d'Agglomération du Pays

Samois-sur-Seine

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

PLUi arrêté le 27 Juin 2024





## Eléments de contexte

Limite de la CAPF

Limites communales

Parcelles

Bâtiments

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques inondation

PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"

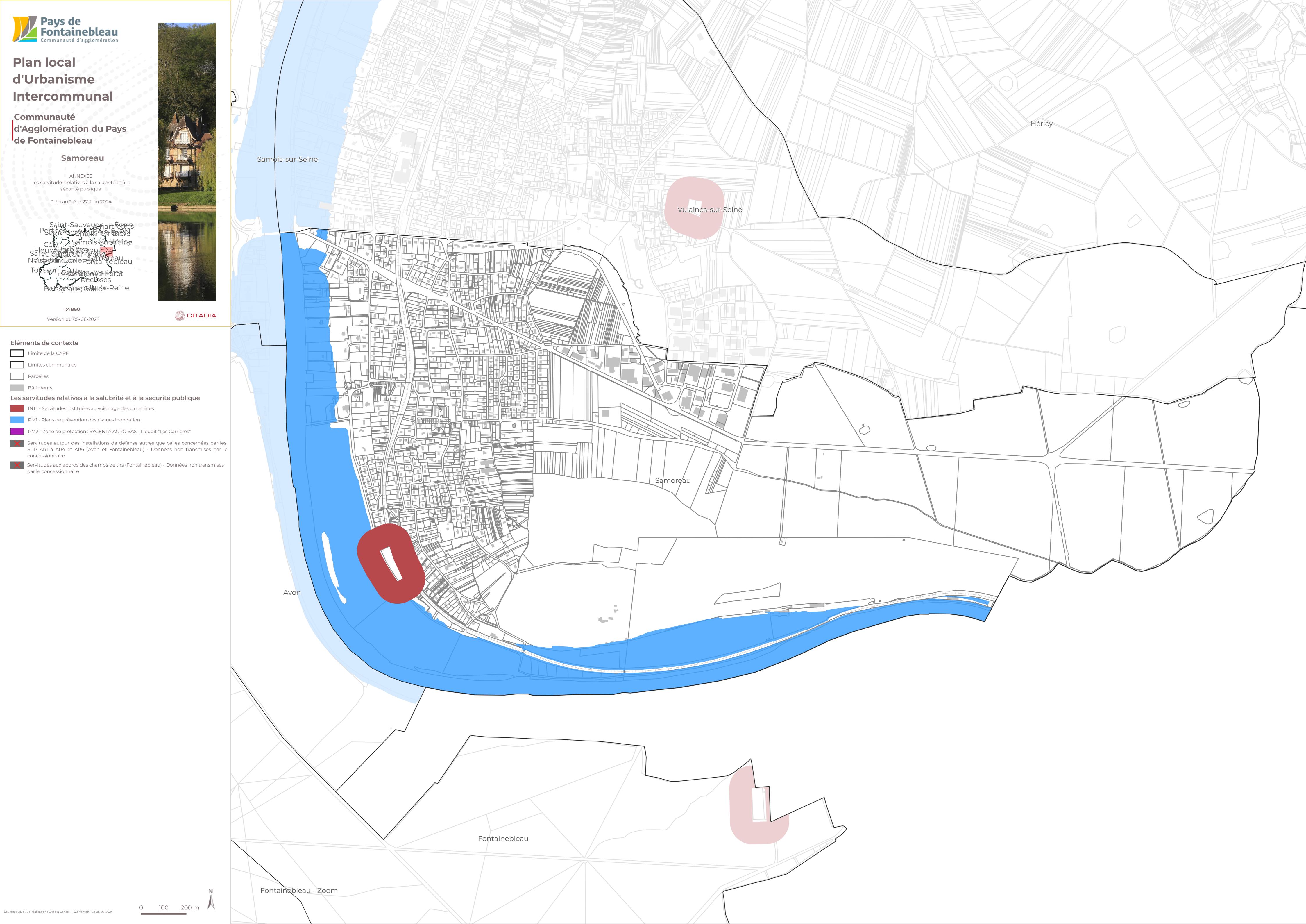
Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le

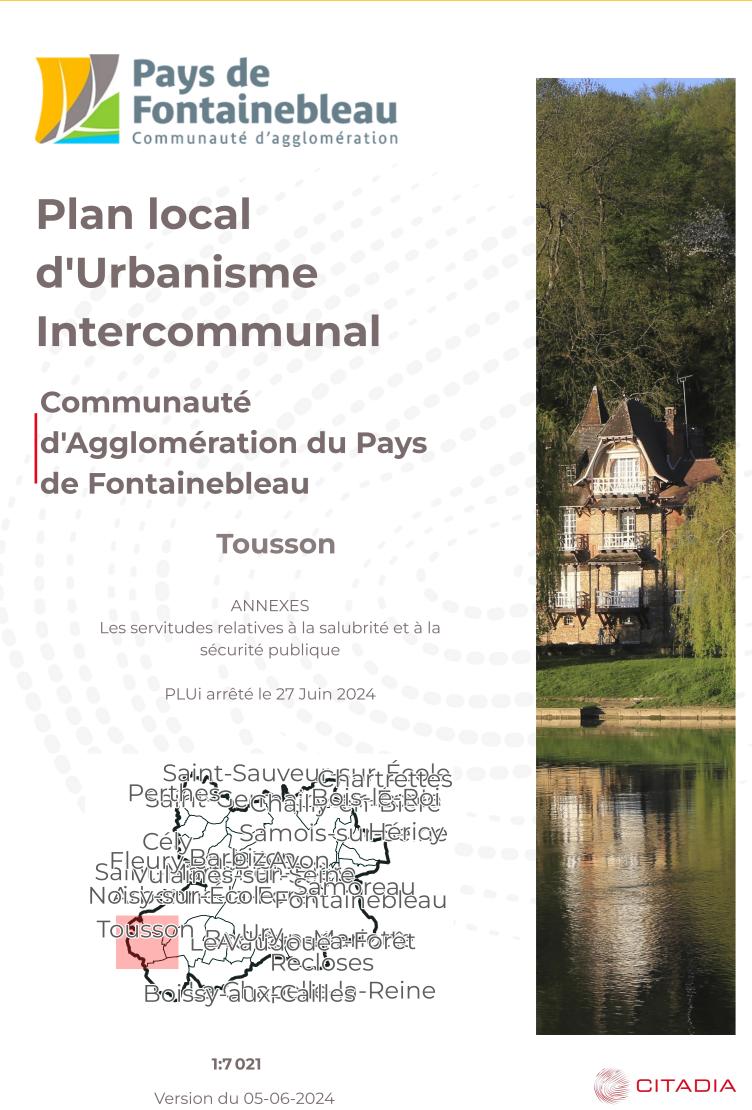
Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

0 100 200 m

Sources : DDT 77 ; Réalisation : Citadia Conseil – I.Carfantan - Le 05-06-2024







Eléments de contexte

Limite de la CAPF

Limites communales

Parcelles

Bâtiments

Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

INT1 - Servitudes instituées au voisinage des cimetières

PM1 - Plans de prévention des risques inondation

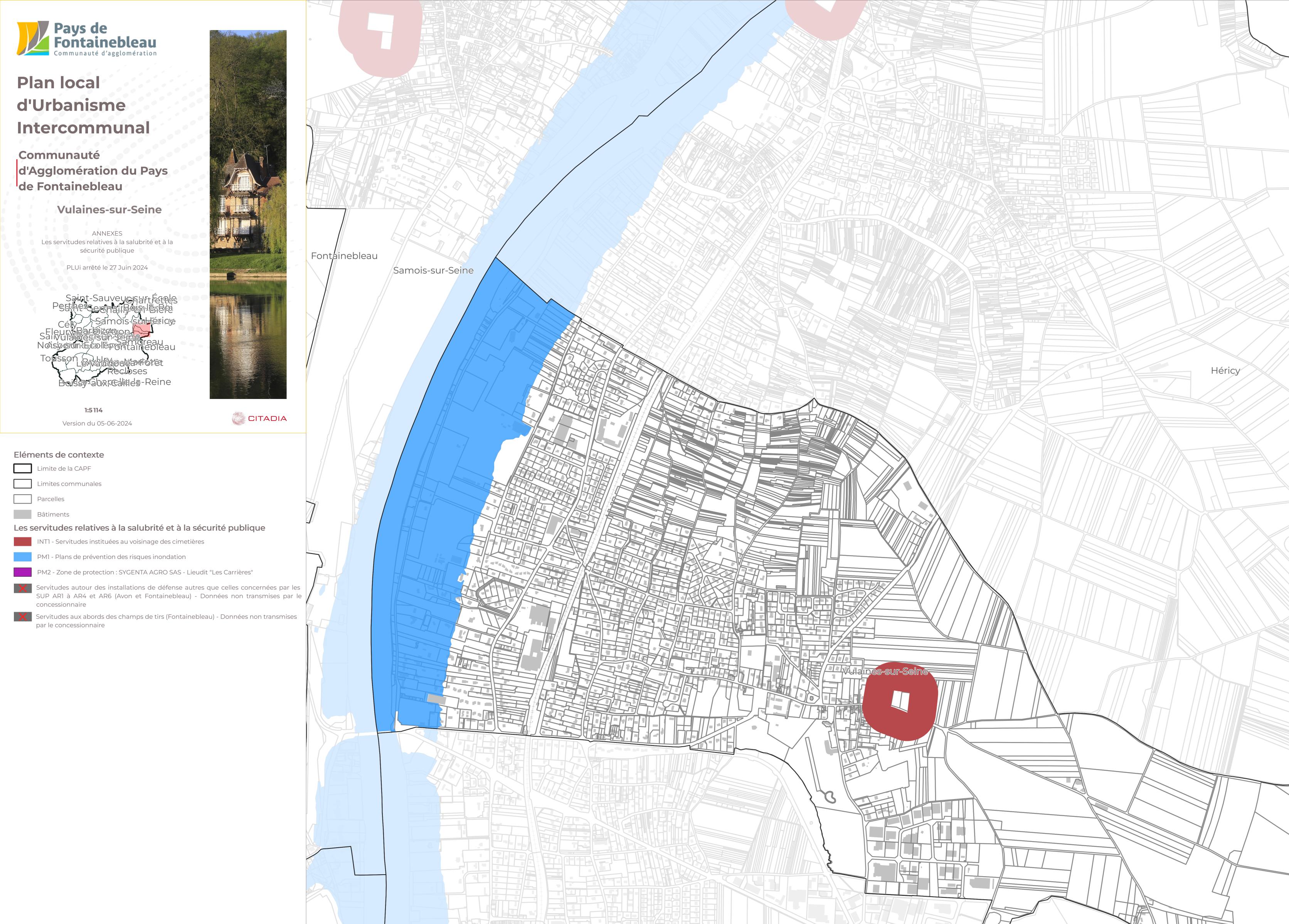
PM2 - Zone de protection : SYGENTA AGRO SAS - Lieudit "Les Carrières"

Servitudes autour des installations de défense autres que celles concernées par les SUP AR1 à AR4 et AR6 (Avon et Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire

Servitudes aux abords des champs de tirs (Fontainebleau) - Données non transmises par le concessionnaire







Sources : DDT 77 ; Réalisation : Citadia Conseil – I.Carfantan - Le 05-06-2024



